

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE
SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE EUROCYCLES

M. Mohamed REKIK, qui détenait directement 539 808 actions et droits de vote représentant 9,996 % du capital de la société EUROCYCLES, a déclaré avoir franchi à la Hausse, le 22 Janvier 2014, le seuil de 10% du capital suite à l'acquisition directe en Bourse de 2 600 actions et droits de vote, représentant 0,048% du capital.

M. Mohamed REKIK a déclaré comme objectifs dans les douze mois à venir de :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote.
- qu'il n'a pas d'autres intentions

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par Amen Invest, intermédiaire en Bourse, le 29 Janvier 2014.